ID: 029-212900112-20240222-DEL202422207-BF



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 19

Présents: 17 <u>Votants</u>: 18 <u>Procuration</u>: 1

Date de convocation du Conseil Municipal: 9 février 2024

Etaient présents: Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Christine BUGNY-BRAILLY, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN;

Absente excusée et représentée : Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absente excusée: Myriam BOUGARAN,

A été élu secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN.

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur: Monsieur Jean-Yves L'HOSTIS

Il est donné lecture du compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023. En complément, un diaporama explicitant les données du compte administratif est présenté au Conseil municipal.

La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice :

Envoyé en préfecture le 04/03/2024 Reçu en préfecture le 04/03/2024 Publié le

ID: 029-212900112-20240222-DEL202422207-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BALANCE GENERALE

	Dépenses réalisations + résultat reporté	Recettes réalisations + résultat reporté	Résultat		Restes à réaliser		Résultat
			Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	
Section	808 795,31 €	632 033,47	176 761,84		79 490,27	286 400,00	+
d'investissement		€	€		€	€	30 147,89 €
Section de	3 126 464,26	4		914 718,11	7		+
fonctionnement	€	041 182,37 €		€			914 718,11 €
					Résultat	global de	+
					clôture		944 866.00
						İ	€

La balance générale fait apparaître un résultat global excédentaire de 944 866.00 €. Ce résultat intègre le résultat de fonctionnement reporté (sans l'excédent reporté : 714 866.00 €).

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, pour procéder au vote du Compte administratif, le Conseil municipal décide de confier la présidence de séance à Monsieur Maurice JOLY.

Monsieur le Maire, sorti de la salle, Monsieur Maurice JOLY, 3ème Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée et invite le Conseil municipal à délibérer pour approuver le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2023, tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance, Chantal VAUTRIN Fait en mairie, le 23 février 2024

Pour extrait certifié conforme Le Maire.

Armel GOURVIL